

Culture des fruits et légumes : aide à l'achat d'agroéquipements



© 2024 Les Echos Publishing

Le 27 mai dernier, FranceAgriMer a validé, dans le cadre du plan de planification écologique, un ensemble d'aides destinées à soutenir les agriculteurs dans leurs démarches d'achat d'équipements et de matériels agricoles. D'un montant total de 291 millions d'euros, ce plan d'aide couvre une dizaine de guichets, dont certains viennent de s'ouvrir.

Le secteur des fruits et légumes

C'est le cas, notamment, depuis le 1^{er} juillet dernier, d'un guichet d'aide pour accompagner l'achat d'agroéquipements pour la filière des fruits et légumes permettant de piloter la protection, l'irrigation et la fertilisation, de substituer des actions mécaniques à l'utilisation d'intrants ou encore d'automatiser certaines tâches. Doté de 20 millions d'euros, ce guichet restera ouvert jusqu'au 31 décembre 2024, sauf s'il est épuisé d'ici là.

Concrètement, les dépenses engagées, par demande, au-delà de 2 000 € HT et en deçà de 300 000 € HT (600 000 € HT pour les Cuma, les OP et les coopératives), pourront être prises en charge dans la limite de 20, 30 ou 40 % en fonction du type de matériel financé.

Les demandes déposées par des jeunes agriculteurs, des nouveaux installés, des Cuma, des producteurs membres d'une OP ou d'une coopérative, des producteurs certifiés en agriculture biologique ou en HVE et ceux installés outre-mer, donneront lieu à des taux d'aide majorés.

Le formulaire de demande est disponible sur la téléprocédure dédiée au dépôt sur le site internet de FranceAgriMer.

Pour en savoir plus, notamment sur les matériels et équipements éligibles à l'aide, rendez vous-sur [le site de FranceAgriMer](#).

© 2024 Les Echos Publishing